

Gestion du parasitisme : quelques bonnes pratiques

Effectuer des **analyses copro aux moments clés**, avant de traiter :

- au pic de lactation
- un mois avant la lutte
- avant les mises bas

Les brebis s'infestent en ingérant les larves qui se sont développées dans les pâtures suite à l'éclosion des œufs présents dans leurs crottes. Cette évolution des œufs puis des larves est météo dépendante (de 3 jours à plusieurs semaines selon la température et l'hygrométrie du moment) :

- **éviter de pâturer plus de 5 j sur une même parcelle**
- **le temps de retour devrait être de 40j/60j minimum**

Favoriser le **traitement des agnelles avec une autre famille que les lactones macrocycliques** :

- Levamisole
- Monepantel (Zolvix®)
- Closantel (Seponver®)

Et toujours les traiter en fonction des résultats coproscopiques

Les parcelles saines sont celles :

- fauchées
- sans pâturage depuis au moins 2 mois
- les prairies neuves (<3 ans)
- les dérochées

→ **réserver ces parcelles pour les animaux sensibles car pas/peu immunisés (agnelles, première année de pâturage), ou peu infestés (après traitement)**

Attention à la hauteur d'herbe, spécifiquement en sortie de pâture : les larves ne montent généralement pas au dessus de 5 cm
→ **pâturer ras augmente les risques d'infestation**

Pour éviter l'apparition de résistances :

→ **alterner l'utilisation des familles de molécules**, en fonction du stade physiologique de la brebis et toujours en concertation avec votre vétérinaire :

Famille de molécule	Exemples de produits commerciaux
Lactones Macrocycliques	Eprinex® / Eprecis® / Ivomec® / Dectomax® / Zearl® / Cydectine®...
Closantel	Seponver®
AAD	Zolvix®
Benzimidazoles	Panacur® / Oxfenil® (souvent ne sont plus efficaces)

→ éviter à tout prix les sous-dosage : **traiter à l'animal le plus lourd au lieu du poids moyen**

Les brebis présentent une **baisse d'immunité de 20j avant à 20j après mise bas**. Elles deviennent plus sensibles aux infestations et excrètent plus d'œufs dans les crottes, donc contaminent les prairies :

→ idéalement, les **garder en bâtiment** pendant cette période

→ si pâturage : **réserver des prairies saines et faire passer des vaches après ou laisser au repos pendant 2 mois minimum**

Les produits antiparasitaires ne **sont souvent pas ovicides** : après traitement la brebis excrète donc encore des œufs viables :

→ dans l'idéal **garder les brebis 24/36h en bergerie puis les mettre sur une pâture saine**

→ sinon les **faire pâturer la même prairie pendant 36h** avant de les changer pour une nouvelle pâture, et prévoir un assainissement de la parcelle (passage de vache, fauche, repousse de 2 mois)